



Charte CO₂ :

engagement volontaire de réduction des émissions CO₂ d'une entreprise de transport de marchandises

- Transports et mobilité
- Transport de marchandises
- Efficacité énergétique

Organisme

- Transports Jourdan (50)
- SAS au capital de 3 000 000 €
- Chiffre d'affaires : 20 000 000 €
- Nombre salariés : 230

Partenaires

Les membres du comité régional de la Charte CO₂ en Basse-Normandie et notamment l'ADEME, la DREAL et le chargé de mission Charte CO₂

Coût de l'opération

L'opération n'a pas généré de coûts directs si ce n'est le temps consacré au suivi de la démarche. Des coûts indirects sont liés au financement des actions mises en place (formation écoconduite, optimisation des flux, renouvellement de véhicules).

Aides d'Etat

Aide ADEME et Etat : mise à disposition d'un outil informatique et accompagnement et suivi des 3 années d'engagement.

Bilan en chiffres

Réduction de 11 % de CO₂ émis par tonnes kilomètre (t.km), soit une réduction totale de 3 163 Tonnes de CO₂. Au bout de 3 ans, c'est aussi une amélioration de 3 % de la consommation, soit l'équivalent de 120 000 litres de carburant.

Dates importantes

- Démarrage du projet : 2009
- Fin du 1^{er} engagement : 2012
- Début du second engagement : 2013

■ Contexte et enjeux

En France, le transport est fortement responsable de l'accroissement de la consommation d'énergie (26 %) devant les autres secteurs d'activité. Il est aussi le 1^{er} émetteur de gaz carbonique (34 % des émissions de CO₂). La part des marchandises transportées par la route est prépondérante en Basse-Normandie (96 %). On évalue à environ 25 % la proportion du transport de marchandises dans les émissions de CO₂ du transport.

L'entreprise Jourdan, consciente de ces enjeux, a décidé de signer la charte d'engagements volontaires « Objectif CO₂ ». C'est une démarche nationale mise en place conjointement par le Ministère de l'Écologie et l'ADEME avec les représentants de la profession et proposée aux entreprises afin :

- de les aider à réduire leurs consommations de carburant,
- d'améliorer leurs performances environnementales.

Cette charte fournit un cadre méthodologique : des outils élaborés avec les organisations professionnelles et un suivi assuré par des comités régionaux.



La démarche propose à l'entreprise d'évaluer ses consommations durant une « année 0 » et de mettre en place des actions en faveur de l'économie de carburant et de la baisse des émissions de CO₂ durant les 3 années suivantes. Un outil sur Internet permet de comptabiliser les litres de gasoil et les kg de CO₂ économisés.

<http://www.objectifco2.fr/>

■ Rôle de l'ADEME

- >> **Au niveau national** : un suivi de l'outil, une assistance et un pilotage.
- >> **Au niveau régional** : un accompagnement gratuit des entreprises, l'instruction technique des engagements au sein du comité régional Charte CO₂ et la promotion de la démarche au plan régional.

■ Actions mises en place

L'entreprise Jourdan a été une des premières à signer la Charte CO₂ en 2010. Elle a aussi été une des premières à se réengager en 2013.

Elle a été accompagnée par les membres et le chargé de mission du Comité régional bas-normand Charte CO₂.

L'entreprise Jourdan a déployé des formations à l'éco-conduite. Elle a renouvelé sa flotte et optimisé ses flux.

Les résultats annuels des actions mises en place sont suivis grâce à un tableur qu'elle renseigne annuellement, directement sur le site Internet.

Enseignements :

Témoignage

de **M. Michel METRAL**,

Directeur Adjoint, chef de projet CO₂

« Ce projet qui s'inscrit dans la politique environnementale de l'entreprise est extrêmement fédérateur, très efficace et participe à corriger l'image de la profession. »



Témoignage de **M. Jean-Louis DELAUNAY**, conducteur routier

« La charte CO₂ demande l'implication de tous les salariés. L'entreprise ayant renouvelé les véhicules, nous avons reçu des formations pour améliorer nos consommations et effacer nos mauvaises habitudes de conduite. Chose pas toujours simple, mais indispensable pour atteindre les objectifs et participer modestement à la préservation de notre planète. »

En savoir plus :

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/eas
- Le site de l'ADEME en Basse-Normandie : www.basse-normandie.ademe.fr
- Le site internet des Transports JOURDAN www.jourdantrans.com

CONTACT :

■ Transports JOURDAN

M. Michel METRAL

Tél : 02.33.89.12.62

m.metral@jourdantrans.com

■ ADEME

Direction régionale Basse-Normandie

M. Muriel LEFRESNE

Tél : 02.31.46.89.63

muriel.lefresne@ademe.fr

Visite possible :

- Sur rendez-vous uniquement



■ Résultats

L'objectif environnemental était de réduire les émissions de CO₂ de 5% sur 3 ans. Cet objectif a été dépassé : 11 % de réduction de CO₂ et une diminution de la consommation des véhicules de 3% (120 000 litres de carburant, soit un gain économique de plus de 120 000 €).

La connaissance des flux et des niveaux d'émission de CO₂, a permis aux Transports Jourdan de répondre très précisément à ses obligations d'affichage CO₂.

La démarche Charte CO₂ a permis à l'entreprise de consolider sa politique environnementale en interne, d'être positivement perçue de l'extérieur, et de valoriser financièrement ses actions en revendant des certificats d'économie d'énergie (CEE). Grâce à cela, elle a financé de nouvelles actions d'économie d'énergie.

Aujourd'hui, l'entreprise va plus loin dans la démarche. Elle est une des premières à travailler sur un référentiel national de « labellisation Charte CO₂ » alliant niveau de performance et de progrès.

■ Focus : les 3 conseils de l'entreprise

>> Formation à l'Eco-Conduite

Cet axe a été considéré comme prioritaire de l'engagement CO₂. En accompagnement des investissements matériels importants, il était indispensable que les utilisateurs soient formés aux bonnes pratiques. Un deuxième formateur interne a été recruté, ce qui a permis de multiplier par 2,5 le nombre de formations à l'éco-conduite.

>> Le renouvellement des véhicules

En tant que propriétaire de sa flotte, l'entreprise a jugé prioritaire d'adapter son outil de production. Les investissements engageant l'entreprise sur plusieurs années, le choix des nouveaux des véhicules s'accompagne systématiquement de tests préalables.

>> L'optimisation des flux

Cet axe de travail a permis d'améliorer les coefficients de remplissage, le poids moyen transporté en charge et de diminuer le taux de kilométrage à vide. La mise en production d'un outil d'optimisation de tournée permet aux planificateurs d'affiner les circuits de distribution. La première économie c'est le carburant que l'on ne consomme pas.

■ Facteurs de reproductibilité

Les actions mises en œuvre par l'entreprise Jourdan figurent parmi de nombreuses autres actions proposées par l'outil Internet de la démarche Charte CO₂.

Cette démarche est accessible et adaptée à tout établissement effectuant du transport pour compte d'autrui ou pour compte propre et réalisant un suivi de ses consommations.

L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr